

ACTARES

Actionnariat pour une économie durable
AktionärInnen für nachhaltiges Wirtschaften

Rapport annuel 2009

1. Une accalmie mais des moyens toujours insuffisants

L'année 2009 aura été celle d'une nette accalmie sur le front de la crise financière, même si tous les problèmes sont loin d'être résolus. Les efforts consacrés par ACTARES à UBS, en particulier, marquèrent une baisse sensible par rapport à l'année précédente. L'écho médiatique suivit une évolution parallèle, les sujets de fond difficiles à personnaliser occupant peu d'espace dans les médias. Seuls les bonus et les rémunérations font exception à ce constat. ACTARES souhaite cependant éviter de se voir réduite à cette seule thématique.

En 2009, ACTARES vota activement lors des assemblées générales de toutes les sociétés du Swiss Market Index. Les interventions auprès des plus importantes d'entre elles font l'objet du prochain chapitre. Les recommandations de vote établies selon les directives propres à ACTARES ont été transmises aux membres en ayant fait la demande. Un essai de collaboration avec des responsables de caisses de pensions sera reconduit en 2010.

Au cours de l'été, une vacance imprévue au sein de l'administration généra une surcharge à tous les niveaux. Par chance, le poste est désormais repourvu par Madame Irmgard Langone, qui fut grâce à ses compétences très rapidement opérationnelle.

Jusqu'ici, la diminution du soutien financier alloué par des fondations a pu être compensée par la croissance des membres et de leurs contributions. Les moyens restent toutefois insuffisants pour un développement du secrétariat.

2. Assemblées générales d'entreprises

2.1 Nestlé

Lors de l'assemblée générale de 2009 de Nestlé, ACTARES orienta ses questions vers l'espionnage de membres d'Attac par Securitas au profit de Nestlé et voulut savoir quelles mesures avaient été prises tant pour éviter qu'un tel scandale ne se reproduise que pour protéger les victimes de l'opération. Nestlé contesta avoir donné ce mandat et accusa même l'organisation d'avoir fait preuve de violence dans le cadre des manifestations anti-G8 de 2003. Au sujet de la sécurité des personnes espionnées, la réponse de Nestlé se fait toujours attendre. A la proposition d'ACTARES de s'engager pour la mise sur pied d'un code de conduite au niveau suisse, Nestlé répondit que le droit relatif à la protection des données, révisé en janvier 2008, était suffisant.

Pour la première fois, le rapport de rémunération fut soumis en 2009 à l'assemblée générale, démarche accueillie positivement par ACTARES, qui saisit l'occasion pour exhorter l'entreprise à une politique de rémunération raisonnable. La stratégie de création de valeur partagée (créating Shared Value), lancée en avril 2009, devra faire l'objet d'une analyse approfondie. L'objectif est de faire profiter les populations locales des retombées de la prospérité de Nestlé sous forme d'amélioration de l'accès à la nourriture, à l'eau et au développement. L'un des inconvénients qu'y voit ACTARES est que les bénéficiaires des programmes n'ont pas voix au chapitre.

(voir *Lettre d'information* N° 19, juin 2009)

2.2 Syngenta

Le rapport annuel de Syngenta faisait état en 2009 pour la première fois des progrès accomplis dans les domaines de l'environnement et de la société, et pas seulement des résultats comptables. Cela mérite d'être salué, et pourtant la théorie et la pratique semblent diverger l'une de l'autre chez Syngenta comme chez aucune autre société. Malgré des déclarations d'intentions débordant d'éthique, le pesticide vétuste et hautement toxique Paraquat continue d'être mis en vente. En matière d'assainisse-

ment des anciennes décharges en régions bâloise, jurassienne et monteysanne, Syngenta ne s'est pas distinguée par sa diligence. Les assainissements sont promis, mais les retards s'accumulent.

Par ailleurs, Syngenta promeut la production d'agro-carburants, malgré leurs impacts négatifs comme l'exode forcé de petits producteurs agricoles, le déboisement massif des forêts primaires et le développement des monocultures.

Par conséquent, ACTARES exige de la société qu'elle mette désormais en pratique les standards élevés de "corporate responsibility" qu'elle affiche sur le papier, en les faisant vérifier par un organisme indépendant.

(voir *Lettre d'information* N° 19, juin 2009)

2.3 Credit Suisse

Lors de l'assemblée générale 2009, le rapport de rémunération de l'année précédente fut soumis au vote des actionnaires de Credit Suisse. ACTARES regretta la forme peu compréhensible du rapport; à l'avenir, il est impératif qu'au moins les principes de base apparaissent de manière transparente et que des plafonds soient fixés d'une part aux rémunérations totales et d'autre part à leur part variable. En outre, ACTARES releva que le plus clair des rémunérations avaient déjà été versées au moment du vote, qui ne représentait plus qu'un alibi. La logique voudrait que les actionnaires puissent influencer les rémunérations.

(voir *Lettre d'information* N° 19, juin 2009)

2.4 UBS

UBS s'est brouillée avec sa clientèle, tant celle recherchant un partenaire sérieux et loyal que celle aspirant à camoufler des transactions douteuses. La grande banque fut mêlée en 2009 également à des affaires troubles et se trouva sous forte pression tant en raison de la crise, des mesures de sauvetage fédérales que du scandale de l'évasion fiscale aux USA. Pour ACTARES, la seule issue pour UBS consiste à se doter de principes éthiques et

à les appliquer sérieusement, ce qui lui donnerait une longueur d'avance certaine sur la concurrence. Comme corollaire, les rapports devront devenir plus transparents, en formulant des objectifs et en indiquant clairement succès et échecs.

(voir *Lettre d'information* N° 19, juin 2009)

2.5 Collaboration avec l'ARPIP

Au printemps 2009, ACTARES entamait un projet pilote avec l'ARPIP, Association des Représentants du Personnel dans les Institutions de Prévoyance, visant à montrer concrètement comment travailleurs et travailleuses peuvent exercer activement leurs droits d'actionnaires au travers de leur caisse de pensions. Pour les 20 sociétés cotées au Swiss Market Index, ACTARES prépara des recommandations de vote spécifiques et l'ARPIP les diffusa auprès de ses membres. Sur cette base, les représentants et représentantes du personnel ont la possibilité d'inciter leur caisse de pensions à exercer les droits de vote dans le sens des intérêts des personnes assurées.

(voir *Lettre d'information* N° 19, juin 2009)

2.6 Votations sur les rémunérations

En 2009, cinq des vingt plus importantes sociétés cotées à la bourse suisse ont soumis leur politique de rémunération au vote des actionnaires. ABB, Credit Suisse, Nestlé, UBS et Roche réagissaient aux démarches de la Fondation Ethos et huit caisses de pensions. Il s'agit d'un pas positif pour les organes dirigeants comme pour les actionnaires, qui peuvent désormais s'exprimer directement sur cette question, et plus comme par le passé de manière indirecte comme par le refus de la décharge, des comptes ou de la réélection des personnes responsables au sein du conseil d'administration. D'autre part, la perspective d'un débat et d'un vote rendent inévitable la publication détaillée de chiffres, principes et conséquences inhérentes au système mis en œuvre.

Lors de chacune des votations, l'opposition au sein de l'actionnariat fut visible. Si toutes les propositions des conseils d'administrations furent acceptées au final, ce fut avec des majorités nettement inférieures aux résultats habituels.

(voir *Lettre d'information* N° 19, juin 2009)

3. Contacts et manifestations

3.1 Rencontre avec les responsables de Nestlé

Suite à l'assemblée générale de Nestlé, ACTARES eut l'occasion de rencontrer en automne 2009 le Président du Conseil d'administration Peter Brabeck, le CEO Paul Bulke et le responsable de la communication Rudolf Ramsauer afin de s'expliquer à propos de l'affaire d'espionnage de membres d'Attac. ACTARES a pu montrer que cette organisation n'est pas responsable, comme l'affirmait Nestlé, de la manifestation du 29 mars 2003 au siège de Vevey. C'est pourquoi une reconnaissance des erreurs commises et des excuses publiques s'imposent désormais. Le Code de conduite professionnelle formulé en 2007 fit également l'objet de la discussion, mais son application concrète et les instructions qui l'accompagnent restent strictement confinées aux circuits d'information internes de Nestlé.

(voir *Lettre d'information* N° 20, décembre 2009)

3.2 Manifestations

Pour la deuxième fois, ACTARES fut présente à la foire LIFEfair de Zurich. Celle-ci se tient sous le signe de la durabilité et ambitionne de présenter des offres de tous les secteurs qui allient économie, écologie et responsabilité sociale. Par ailleurs, ACTARES fut à nouveau invitée à s'exprimer lors de débats publics consacrés à la responsabilité des entreprises, au Festival de la Terre de Lausanne, au Salon du Livre à Genève ou encore lors du lancement de l'Association de promotion de l'Economie Solidaire – Apres-Vaud.

4. Questions internes

4.1 Membres

Au 31 décembre 2009, ACTARES comptait 1'118 membres, dont 20 personnes morales. Dans le courant de l'année, 80 adhésions ont été recensées.

4.2 Comité

Fin décembre 2009, le Comité compte sept membres, dont cinq romands et deux alémaniques. La parité entre femmes et hommes est assurée, dans la mesure où un nombre impair le permet. Cinq séances ordinaires se sont tenues à Fribourg, localité où se croisent les trains interville. En outre, le Comité se retrouva pour une retraite stratégique de deux jours dans le Jura en janvier, occasion de prendre le temps pour un travail de fond fort productif ainsi que pour souder le groupe.

Lors de l'Assemblée générale d'ACTARES de septembre, Catherine Herold abandonna sa charge de Co-présidente, tout en restant membre du Comité. Présidente dès la fondation, puis co-présidente, Catherine Herold a mené ACTARES tout au long de son développement d'une main souveraine et avec beaucoup d'engagement. Un hommage circonstancié est à lire dans la Lettre d'information N° 20. Le Co-président Rudolf Meyer assume désormais la Présidence et Caroline Pirenne la Vice-présidence. Après deux années au sein du Comité, Ursula Flury a démissionné pour des raisons d'ordre personnel. Une nouvelle candidature a par ailleurs été retirée peu avant l'Assemblée. Plusieurs personnes compétentes et engagées s'étant montrées intéressées sans pouvoir se mettre à disposition faute de temps disponible, le Comité poursuit sa recherche de nouveaux membres.

4.3 Bureau

Le Bureau était composé jusqu'à l'Assemblée générale du co-présidium, de deux autres membres du Comité et des collaborateurs d'ACTARES. Depuis, il est formé du Président, de la Vice-Présidente ainsi que du Directeur. En 2009, il s'est réuni huit

fois dans les locaux de Berne. Le Bureau est en charge de la coordination de des tâches courantes.

5. Publicité et acquisition de membres

5.1 Lettre d'information

En 2009, ACTARES publia comme de coutume deux numéros de sa Lettre d'information. Le numéro 19, fin juin, fut consacré essentiellement aux assemblées générales d'entreprises. Le numéro 20, paru en décembre, fut l'occasion d'un bilan des dix premières années d'existence d'ACTARES.

Toutes les lettres d'information parues depuis la fondation d'ACTARES sont disponibles sur le site internet www.actares.ch. Y sont également à disposition la charte, les statuts, les lignes directrices de votes éditées en 2005, la liste des membres du Comité, un formulaire d'adhésion en ligne et d'autres informations d'intérêt.

5.2 Annonces et encarts

ACTARES a fait paraître en 2009 des annonces ou encarté un dépliant dans divers journaux et publications. Entre autres ont été retenus l'Ecomobiliste et le magazine de l'ATE, Equiterre-info, L'Emilie ou encore Le Courrier et, dans le cadre de l'année Calvin et en marge des réflexions consacrées au rapport du réformateur à l'argent, La Vie protestante.